COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 17.6.2025
COM(2025) 314 final

RAPPORT DE LA COMMISSION

AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA COUR DES COMPTES

Rapport annuel à l'autorité de décharge concernant les audits internes réalisés en 2024

{SWD(2025) 159 final}

Table des matières

1.OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION DU RAPPORT 2

2.MISSION DU SERVICE D'AUDIT INTERNE: RESPONSABILITE, INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE 2

3.VUE D'ENSEMBLE DES TRAVAUX D'AUDIT 4

3.1. Mise en œuvre du plan d'audit 2024 4

3.2. Données statistiques sur les recommandations du service d'audit interne 5

4.RESULTATS FONDES SUR LES TRAVAUX D'AUDIT EFFECTUES EN 2024 8

4.1. Résultats globaux des audits de performance 8

4.1.1. Processus financiers 9

4.1.2. Processus opérationnels 10

4.1.3. Processus de soutien 10

4.2. Conclusions limitées du service d'audit interne 12

4.3. Conclusion globale sur la gestion financière de la Commission 12

5.CONSULTATION DE L'INSTANCE DE LA COMMISSION SPECIALISEE EN MATIERE D'IRREGULARITES FINANCIERES 13

1. Objectifs et champ d'application du rapport

Le présent rapport vise à informer le Parlement européen et le Conseil des **audits internes effectués en 2024 par le service d'audit interne de la Commission européenne dans les directions générales, les services et les agences exécutives de la Commission**[1]. Il s'inscrit dans le cadre de la procédure de décharge. Il comprend: i) un résumé du nombre et du type d'audits internes effectués; ii) une synthèse des principales recommandations formulées; et iii) les suites données à ces recommandations. Conformément à l'article 118, paragraphe 8, et à l'article 253 du règlement financier[2], la Commission transmet ce rapport au Parlement européen et au Conseil. Il a pour fondement le rapport établi conformément à l'article 118, paragraphe 4, du règlement financier par l'auditrice interne de la Commission concernant les rapports d'audit et les autres rapports de mission établis par le service d'audit interne en 2024[3].

En outre, comme l'exige l'article 118, paragraphe 5, du règlement financier, le rapport se concentre sur le respect global des principes de bonne gestion financière et de performance en fournissant des résultats globaux sur la performance et une conclusion globale sur la gestion financière (section 4)[4].

2. Mission du service d'audit interne: responsabilité, indépendance et objectivité

La mission du service d'audit interne consiste à augmenter et à protéger la valeur de l'organisation en fournissant à la Commission une assurance objective et fondée sur les risques, des conseils, des informations et des prospectives. À cette fin, le service d'audit interne, dans le cadre de son plan d'audit:

- procède à une évaluation indépendante de l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle des opérations, des activités et des opérations financières («services d'assurance»); et
- fournit des conseils, des informations et des prospectives («services autres que les services d'assurance»).

Les services d'assurance sont réalisés afin de confirmer ou assurer que:

a. les risques sont constamment identifiés, évalués et gérés de manière appropriée;

b. les informations financières, opérationnelles et de gestion importantes sont exactes, fiables et fournies en temps voulu;

c. les politiques de la Commission, les procédures et les dispositions réglementaires et législatives applicables sont respectées;

d. les objectifs de la Commission sont atteints avec efficacité et efficience; et

---

1 Le présent rapport ne porte pas sur les travaux d'audit réalisés par le service d'audit interne au sein de la facilité européenne pour la paix, des agences européennes décentralisées, du Service européen pour l'action extérieure ou d'autres organismes autonomes, qui font l'objet de rapports distincts.

2 Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 remplaçant le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 (article 247).

3 Les rapports d'audit finalisés du 1er février 2024 au 31 janvier 2025 sont inclus dans le présent rapport, à l'exception de l'audit sur la gestion des ressources humaines au sein de la direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux, pour lequel le rapport d'audit final a été publié le 10 mars 2025 et est exceptionnellement inclus dans le rapport d'audit interne annuel pour 2024.

4 Un résumé de l'assurance fournie par le service d'audit interne est publié parallèlement au présent rapport dans le rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE.

e. le développement et la maintenance de procédures de contrôle de grande qualité sont encouragés dans toute la Commission.

L'**indépendance du service d'audit interne dans l'exécution de ses travaux est inscrite dans le règlement financier** ainsi que dans sa **charte de mission**[5] adoptée par la Commission. Cette charte prévoit que, pour garantir l'objectivité de leur jugement et éviter les conflits d'intérêts, la direction et les auditeurs du service d'audit interne doivent préserver leur indépendance par rapport aux activités et opérations qu'ils examinent. Si leur objectivité est compromise dans les faits ou même en apparence, les parties concernées doivent en être informées de façon précise. Si l'auditrice interne le juge nécessaire, elle peut saisir la présidente de la Commission et/ou le collège des commissaires directement.

Le service d'audit interne effectue ses travaux dans le respect du règlement financier, des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne[6] et du code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes.

Le rôle du comité de suivi des audits institué en vertu de l'article 123 du règlement financier consiste à veiller à l'indépendance du service d'audit interne, à contrôler la qualité des travaux d'audit interne et à veiller à ce que les recommandations soient prises en considération et fassent l'objet d'un suivi par les services de la Commission, ses agences exécutives et d'autres organismes. Le service d'audit interne: i) fait état des principaux problèmes soulevés par ses audits et des améliorations possibles des processus audités; ii) rend chaque année une conclusion globale sur la situation de la gestion financière à la Commission; et iii) présente un rapport (au moins une fois par an) sur sa mission et sur l'exécution de son plan d'audit annuel. Ce rapport présente également les risques ainsi que les questions de contrôle et de gouvernance importants, de même que d'autres questions.

Le comité de suivi des audits assiste le collège dans l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu des traités, du règlement financier et d'autres instruments statutaires. Il le fait de la manière suivante: i) en veillant à l'indépendance du service d'audit interne; ii) en contrôlant la qualité des travaux d'audit interne; iii) en veillant à ce que les recommandations d'audit interne et externe soient dûment prises en compte par les services de la Commission; et iv) en veillant à ce qu'il y soit donné suite de manière appropriée. De cette manière, le comité de suivi des audits aide la Commission à atteindre ses objectifs de manière plus efficace et plus efficiente. Il facilite également la surveillance, par le collège, des pratiques de la Commission en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne[7].

Les audits du service d'audit interne ne portent pas sur les systèmes de contrôle des États membres concernant les fonds de l'UE. Les audits de ce type, qui s'effectuent à l'échelon des bénéficiaires individuels, sont menés par les services d'audit interne des États membres, les autorités d'audit nationales, d'autres directions générales de la Commission ainsi que la Cour des comptes européenne. Le service d'audit interne procède toutefois à l'audit des mesures prises par la Commission pour superviser et contrôler i) les entités dans les États membres; et ii) les autres organisations chargées de décaisser des fonds de l'UE. En vertu de l'article 118, paragraphe 2, du règlement financier, le service d'audit interne dispose d'un accès complet et illimité à toute information requise pour l'exercice de ses fonctions, y compris, au besoin, sur place, que ce soit dans les États membres ou dans les pays tiers.

---

5 Communication à la Commission, charte de mission du service d'audit interne de la Commission européenne, C(2022) 8450 final du 28 novembre 2022.

6 Les normes internationales d'audit interne (Global Internal Audit Standards, GIAS) sont entrées en vigueur le 9 janvier 2025. Elles remplacent le cadre international des pratiques professionnelles de l'audit interne de 2017 de l'Institut des auditeurs internes, qui était applicable en 2024.

7 Pour des informations détaillées, voir la communication à la Commission, charte du comité de suivi des audits de la Commission européenne, C(2020) 1165 final du 27 février 2020.

3. Vue d'ensemble des travaux d'audit

3.1. Mise en œuvre du plan d'audit 2024

Le service d'audit interne a mis en œuvre le plan d'audit 2024 dans un contexte de pression croissante sur les ressources dans certaines directions générales de la Commission et de défis plus larges liés à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et à d'autres crises géopolitiques émergentes. À la date butoir du 31 janvier 2025, le service d'audit interne avait **achevé**[8] un total de **26 missions** (audits, examens limités et autres) dans les directions générales et les services de la Commission[9]. Cela représente un taux d'achèvement de 93 % du plan d'audit 2024 mis à jour. En outre, un rapport d'audit a été finalisé en mars 2025 et est exceptionnellement inclus dans le rapport d'audit interne annuel pour 2024[10].

Conformément à sa charte et aux normes internationales en matière d'audit, le service d'audit interne planifie ses travaux d'audit sur la base d'une évaluation des risques et d'une analyse des capacités. Le but est de rédiger un plan d'audit qui couvre les domaines présentant les risques les plus élevés, de façon à optimiser sa valeur ajoutée, et de contribuer à garantir la meilleure utilisation possible des ressources ainsi que la mise en œuvre efficiente et efficace du plan d'audit. Le service d'audit interne surveille régulièrement la mise en œuvre du plan d'audit et l'adapte si nécessaire.

Le service d'audit interne **a assuré le suivi de 56 missions d'audit antérieures** afin d'examiner la mise en œuvre des recommandations et a adressé 75[11] notes de suivi aux directions générales et services concernés. Dans ce contexte, 21 missions ont été clôturées[12], le service d'audit interne ayant conclu que toutes les recommandations avaient été effectivement mises en œuvre, tandis que 35 sont restées en suspens, la mise en œuvre étant encore en cours à la date butoir.

Les graphiques ci-dessous présentent le **nombre total de missions** réalisées à la date butoir du 31 janvier 2025, et **leur ventilation par type**.

8 L'audit multientités des stratégies antifraude dans la famille «action extérieure» est considéré comme finalisé même si, pour l'un des quatre services de la Commission inclus dans le champ de l'audit (la direction générale des partenariats internationaux), le rapport d'audit final n'avait pas été publié à la date butoir du 31 janvier 2025. Ce rapport devrait être inclus dans le rapport d'audit interne annuel pour 2025.

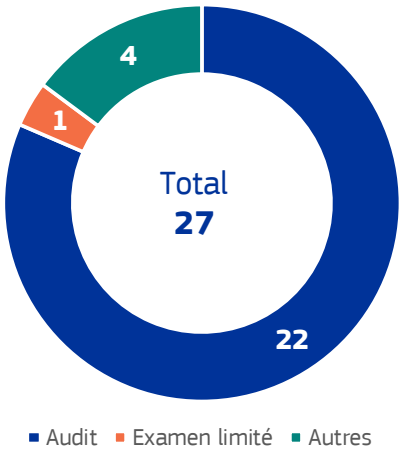
9 L'univers d'audit du service d'audit interne de la Commission comprend au total 50 entités organisationnelles (services). Pour certaines, il a été publié plus d'un rapport final d'audit ou d'examen en 2024. Voir le document de travail des services de la Commission qui accompagne le présent rapport pour un aperçu détaillé des entités pour lesquelles des rapports d'audit et d'examen finaux ont été publiés.

10 Audit de la gestion des ressources humaines au sein de la direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux, pour lequel le projet de rapport a été publié le 19 décembre 2024 et le rapport d'audit final a été publié le 10 mars 2025.

11 Certaines missions d'audit ont fait l'objet d'un suivi à plus d'une reprise et certaines notes de suivi concernaient plusieurs missions d'audit.

12 La liste des audits qui ont été clôturés après un suivi figure à la section 2.2 du document de travail des services de la Commission.

Missions, par type



Source: Commission européenne

En 2024, le service d'audit interne a publié **43 rapports** (rapports d'audit finaux et notes d'information). Le **nombre de rapports** est supérieur au nombre de missions car, pour certaines missions couvrant plusieurs entités auditées[13], le service d'audit interne a produit plusieurs rapports pour les différentes entités auditées dans le cadre de l'audit. En 2024, le service a réalisé 7 audits multi-directions générales ou multientités (et a publié 21 rapports finaux liés à ces audits).

3.2. Données statistiques sur les recommandations du service d'audit interne

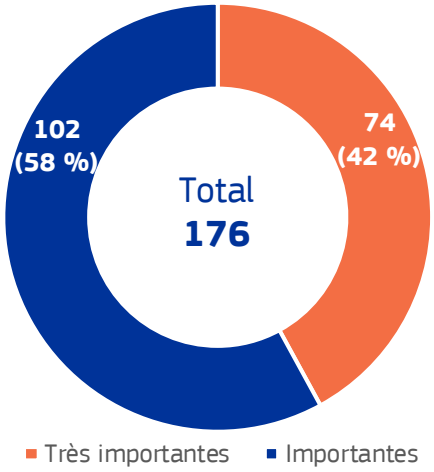
RECOMMANDATIONS FORMULEES EN 2024[14]

Le service d'audit interne a formulé **176 recommandations** issues de ses travaux d'audit de 2024. Comme illustré ci-dessous, 58 % de ces recommandations ont été jugées importantes et 42 % très importantes, tandis qu'aucune recommandation n'a été jugée essentielle. Pour toutes les recommandations (partiellement) acceptées, les entités auditées ont élaboré des plans d'action.

[13] Il s'agit d'audits couvrant plusieurs directions générales et/ou services de la Commission (audits multi-directions générales) ou d'audits menés dans les services de la Commission ainsi que dans les agences décentralisées ou d'autres organismes autonomes (audits multientités).

[14] Y compris quatre recommandations (une très importante et trois importantes) de l'audit sur la gestion des ressources humaines au sein de la direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux, qui a été finalisé le 10 mars 2025. Cet audit et ses recommandations n'ont toutefois pas été inclus dans le rapport de synthèse final de 2024 adressé au comité de suivi des audits.

Recommandations, par niveau d'importance



Source: Commission européenne, service d'audit interne

En 2024, les entités auditées ont accepté **174 recommandations** et partiellement accepté deux recommandations**.** Pour toutes les recommandations (partiellement acceptées), les entités auditées ont élaboré des plans d'action. Ceux-ci ont été soumis au service d'audit interne, qui les a ensuite jugés satisfaisants ou en a demandé la révision.

RECOMMANDATIONS ÉMISES ENTRE 2020 ET 2024[15]

Le service d'audit interne a produit une vue d'ensemble complète du suivi des recommandations accusant un retard de plus de six mois. Cette vue d'ensemble a été adressée au comité de suivi des audits.

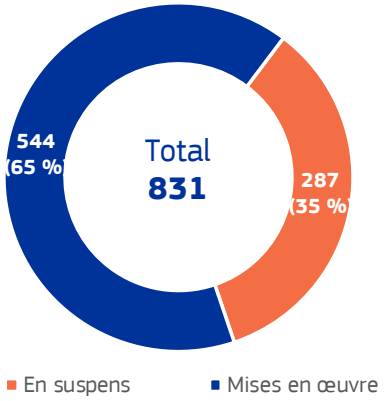
Comme illustré ci-dessous, à la date butoir du 31 janvier 2025, sur un total de 831 recommandations (partiellement) acceptées[16] formulées par le service d'audit interne au cours de la période 2020-2024, 544 (65 %) étaient considérées par les entités auditées comme mises en œuvre[17]. Un total de 287 recommandations (35 %) reste donc en suspens.

15 À l'exclusion de quatre recommandations émises après la date butoir du 31 janvier 2025, comme expliqué dans la note de bas de page précédente.

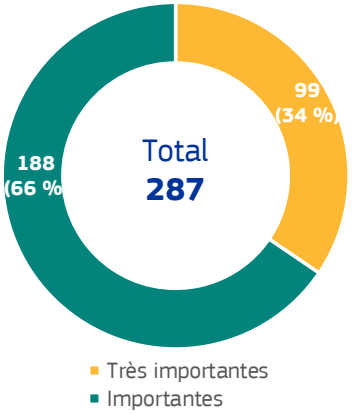
16 Sur les 831 recommandations formulées au cours de la période 2020-2024, 823 ont été intégralement acceptées, quatre partiellement acceptées et quatre rejetées.

17 Le graphique présente le niveau d'importance des recommandations à la date butoir. Celui-ci peut différer du niveau d'importance figurant dans le rapport d'audit initial, parce que, dans un audit de suivi, le service d'audit interne peut estimer que les mesures prises par l'entité auditée ont partiellement atténué les risques initialement recensés et que le niveau d'importance de la recommandation peut donc être abaissé.

Nb de recommandations acceptées formulées au cours de la période 2020-2024, par état
(sur la base de l'évaluation des entités auditées)



Nb de rec. en suspens, par niveau d'importance



Source: Commission européenne, service d'audit interne

Sur les 287 recommandations encore en suspens à la date butoir, aucune n'était jugée essentielle, tandis que 99 recommandations (34 %) étaient considérées comme très importantes et 188 (66 %) comme importantes.

Parmi les recommandations en suspens, **71 accusaient un retard** (non mises en œuvre à la date convenue à l'origine). Ces recommandations accusant un retard représentent 8,5 % des recommandations (partiellement) acceptées. Parmi les recommandations accusant un retard, six recommandations très importantes sont classées comme accusant un sérieux retard (soit un retard de plus de six mois après la date de mise en œuvre convenue à l'origine). Ce chiffre est plus élevé que les trois recommandations de l'année précédente, mais témoigne toujours de la politique de suivi rigoureuse menée par le service d'audit interne dans l'évaluation de la mise en œuvre de ses recommandations. Ces recommandations très importantes accusant un sérieux retard représentent 0,7 % du nombre total de recommandations (partiellement) acceptées au cours de la période 2020-2024 (contre 0,4 % au cours de la période de référence précédente). Aucune recommandation très importante formulée avant 2020 n'accuse de sérieux retard.



Source: Commission européenne, service d'audit interne

D'une manière générale, le service d'audit interne considère que la mise en œuvre de ses recommandations est satisfaisante et comparable aux périodes de référence précédentes. Cette situation montre que les services de la Commission font preuve de diligence dans la mise en œuvre des recommandations essentielles et très importantes, atténuant de ce fait les risques recensés par le service d'audit interne.

Un résumé des recommandations très importantes qui accusent un sérieux retard figure à la partie 3 du document de travail des services de la Commission accompagnant le présent rapport.

4. Résultats fondés sur les travaux d'audit effectués en 2024

4.1. Résultats globaux des audits de performance

Afin de soutenir la culture axée sur la performance de la Commission et de mettre l'accent sur la rentabilité, le service d'audit interne a achevé 23 missions axées sur la performance. Pour environ 80 % de ces missions, le service d'audit interne a relevé des risques résiduels élevés dans les domaines ou processus audités, donnant lieu à des recommandations très importantes. Divers points forts et bonnes pratiques ont également été observés (pour plus de détails, voir la section 1 du document de travail des services de la Commission).

Conformément à sa méthodologie et à ses bonnes pratiques, le service d'audit interne contrôle la performance de manière indirecte. Il évalue la performance des services de la Commission pour ce qui est de la mise en œuvre des politiques, programmes et actions au regard des risques qui y sont associés. Par cette approche, il entend garantir que les directions générales et les services ont mis en place des cadres de performance fiables, des outils de mesure de la performance adéquats et des systèmes de suivi complets.

Les sections ci-dessous présentent les conclusions du service d'audit interne sur les différents aspects de la performance évalués dans le cadre de ses audits de 2024[18].

4.1.1. Processus financiers

La plupart des audits du service d'audit interne consistaient à rassurer le collège, ainsi que les directions générales et les services de la Commission, sur la mise en œuvre efficiente et efficace des contrôles internes portant sur la gestion financière (voir également la conclusion globale sur la gestion financière à la section 4.3).

Quatre audits n'ont pas révélé de faiblesses essentielles ou très importantes dans les systèmes de contrôle, à savoir: 1) l'audit des stratégies antifraude dans la famille «action extérieure»; 2) l'audit de la phase IV de gestion des subventions au titre d'Horizon 2020 au sein de l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche; 3) l'audit sur la performance de la gestion des experts pour l'évaluation des propositions au sein de l'Agence exécutive pour l'éducation et la culture; et 4) l'audit sur les marchés publics au sein de la direction générale de l'interprétation.

Les neuf autres audits ont révélé la **nécessité d'apporter des améliorations** et ont donné lieu à un certain nombre de recommandations très importantes[19].

La **direction générale de l'agriculture et du développement rural** a progressé dans sa préparation à la conception du modèle d'obtention de l'assurance dans le cadre des nouveaux plans stratégiques relevant de la politique agricole commune. Toutefois, plusieurs éléments doivent encore être mis au point pour que le cadre de contrôle mis en place soit suffisamment solide pour garantir que les dépenses relevant de la politique agricole commune dans le cadre du nouveau modèle de mise en œuvre seront effectuées conformément au cadre juridique de la politique agricole commune.

Les **directions générales de la politique régionale et urbaine, de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion et des affaires maritimes et de la pêche** ont globalement conçu des processus d'obtention de l'assurance adéquats pour les fonds mis en œuvre en gestion partagée afin d'atténuer les principaux risques et de traiter les principaux nouveaux éléments introduits par la législation applicable à la période de programmation 2021-2027. Néanmoins, la stratégie d'audit unique des directions générales devra être mise à jour car certains éléments n'étaient pas suffisamment clairs ou n'étaient pas suffisamment élaborés à ce stade de la période de programmation. La direction générale de la politique régionale et urbaine met également en œuvre le Fonds de solidarité de l'UE en gestion partagée et indirecte. Le service a mis en place des procédures de contrôle pour la gestion du Fonds, mais il est nécessaire d'améliorer encore sa conception et de rendre sa gestion plus efficace.

La **direction générale des affaires économiques et financières** a conçu et mis en œuvre de manière efficiente et efficace les processus de gouvernance pour la phase de préparation des opérations d'assistance macrofinancière. Toutefois, des améliorations supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre efficiente et efficace des processus de gestion des risques et de contrôle, ainsi que le marquage et la protection des informations sensibles non classifiées.

En **gestion indirecte**, l'audit sur les contrôles de la gestion financière des missions civiles relevant de la politique de sécurité et de défense commune, mis en œuvre par le service des instruments de politique étrangère, a permis de constater que, si le service a conçu et mis en œuvre un cadre de contrôle adapté aux spécificités des missions, il est tout de même nécessaire d'améliorer sa conception, qui a une incidence sur sa mise en œuvre effective.

Bien que la **direction générale des partenariats internationaux** ait mis en place un système de contrôle comprenant des orientations, des modèles, des listes de contrôle et des formations pour soutenir la mise en œuvre des procédures d'octroi de subventions et de passation de marchés en gestion indirecte avec les pays partenaires, ainsi que l'exécution des contrôles ex ante correspondants par les délégations de l'UE, leur

[18] Au total, le service d'audit interne a réalisé 23 missions d'audit axées sur la performance (20 audits de performance et audits intégrés) ou missions comportant certains aspects liés à la performance (2 audits informatiques et 1 audit informatique limité). Pour plus de détails, voir le document de travail des services de la Commission.

[19] 19 recommandations sur un total de 74 recommandations très importantes formulées en 2024 (26 %).

conception doit encore être améliorée pour garantir le respect des règles et leur mise en œuvre efficace et efficiente.

Bien que la **direction générale de la recherche et de l'innovation** ait réalisé des investissements considérables pour concevoir une stratégie de contrôle adéquate et innovante d'Horizon Europe afin d'en garantir la mise en œuvre légale et régulière, ainsi que la bonne gestion financière du programme, des améliorations supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne les éléments clés de la stratégie de contrôle afin d'atteindre pleinement l'objectif à long terme de parvenir à un niveau d'erreur inférieur au seuil de signification de 2 % pour Horizon Europe.

L'**Agence exécutive pour le climat, les infrastructures et l'environnement** est l'une des cinq agences exécutives mettant en œuvre Horizon Europe. Bien que l'Agence ait conçu et mis en place des contrôles adéquats pour les processus de gestion des subventions d'Horizon Europe, il est nécessaire d'améliorer encore la gestion des conflits d'intérêts et les processus d'évaluation, qui pourraient nuire à l'efficacité et à l'efficience de la mise en œuvre.

Enfin, l'**audit sur l'obtention de l'assurance** des dépenses relevant de la gestion directe au sein de la direction générale des affaires maritimes et de la pêche a révélé que, bien que le service ait correctement conçu et mis en œuvre ses processus d'obtention de l'assurance en ce qui concerne les dépenses relevant de la gestion directe, il est nécessaire d'améliorer encore la conception et la mise en œuvre financière des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable.

4.1.2. Processus opérationnels

Le service d'audit interne a réalisé **trois audits axés sur des programmes ou des instruments spécifiques**. L'audit du **programme pour le marché unique** a donné des résultats positifs, sans qu'aucune faiblesse critique ou très importante ne soit relevée.

L'audit sur la **mise en œuvre et le suivi du système d'échange de quotas d'émission de l'UE** et l'**audit** du **nouveau programme de déclassement** d'installations nucléaires et de gestion des déchets au Centre commun de recherche ont respectivement donné lieu à 10 et à 4 recommandations très importantes. Dans le cadre de l'audit sur le système d'échange de quotas d'émission de l'UE, les processus de gestion des enchères du système d'échange de quotas d'émission de l'UE fonctionnent bien, mais il est nécessaire d'améliorer encore la conception et la mise en œuvre effective des autres processus de la direction générale de l'action pour le climat pour la mise en œuvre et le suivi du système d'échange de quotas d'émission de l'UE. En ce qui concerne le programme de déclassement d'installations nucléaires et de gestion des déchets, il est nécessaire d'améliorer encore les systèmes de gouvernance, de gestion et de contrôle afin de garantir la mise en œuvre durable, efficiente et efficace du programme sur tous les sites nucléaires du Centre commun de recherche.

4.1.3. Processus de soutien

Gestion des ressources humaines

On demande à la Commission de fournir davantage de résultats sans qu'elle puisse augmenter la taille de ses effectifs globaux, étant donné qu'elle doit respecter la stabilité de ses effectifs. Par conséquent, un nombre croissant de services de la Commission ne reçoivent pas les renforcements de personnel qu'ils demandent, ce qui entraîne une forte pression sur les ressources, qui a été signalée par la Commission comme un risque critique transversal. Dans ce contexte, le service d'audit interne a réalisé trois audits afin d'évaluer divers aspects de la gestion des ressources humaines au sein de la Commission.

L'audit sur l'évaluation des besoins en ressources humaines au sein de la Commission au niveau institutionnel a permis de conclure que les processus existants d'évaluation des besoins en ressources humaines dans les contextes législatif et budgétaire avaient progressé, mais nécessitaient des améliorations essentielles. Deux questions centrales ont été recensées: 1) le soutien des services centraux à l'évaluation des besoins en ressources humaines au niveau des services locaux; et 2) les contrôles de qualité des besoins en ressources humaines effectués par les services centraux. Il est essentiel de s'attaquer à ces questions pour garantir une utilisation optimale des ressources limitées de la Commission et servir ses principales priorités et obligations.

L'audit multientités sur l'allocation des ressources humaines au sein des délégations de l'UE a conclu que le processus d'allocation des ressources humaines dans les délégations de l'UE par la Commission était conforme aux règles, mais qu'il était nécessaire d'améliorer sa conception et sa mise en œuvre efficace et efficiente pour atteindre l'objectif consistant à donner une vue d'ensemble de la charge de travail des délégations de l'UE.

Au niveau d'un service donné, un audit de la gestion des ressources humaines au sein de la direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux a permis de conclure que, bien que le service ait mis en place un système interne adéquat pour gérer ses ressources humaines, il est nécessaire d'améliorer encore la conception du cadre stratégique des ressources humaines du service, qui pourrait avoir une incidence sur sa mise en œuvre efficace et efficiente.

Gestion informatique

L'audit multi-directions générales sur la gestion des risques en matière de sécurité informatique, tant au niveau institutionnel que local, a permis de constater que, bien que la Commission ait conçu un cadre et des processus adéquats de gestion des risques en matière de sécurité informatique, conformément au cadre de sécurité informatique de la Commission, il est nécessaire d'améliorer encore la mise en œuvre efficace et efficiente des processus dans les domaines suivants: 1) la méthodologie de gestion des risques en matière de sécurité informatique et les outils s'y rapportant; 2) les critères d'acceptation des risques; 3) le suivi et la communication des résultats de l'évaluation des risques; et 4) l'exhaustivité et l'exactitude des informations relatives à la sécurité informatique. Les domaines à améliorer ont été recensés tant au niveau de la Commission qu'au niveau décentralisé.

Un examen limité de SUMMA[20], dans le cadre de la préparation de la mise en service, s'est concentré sur les contrôles mis en place par la direction générale du budget pour atténuer les principaux risques liés à la transition du système central de comptabilité, de budget et de trésorerie de la Commission. Il restait encore des domaines très importants à améliorer au moment de l'examen limité. En outre, d'autres domaines à améliorer susceptibles d'avoir une incidence sur l'utilisation ultérieure efficiente et efficace du système dans la pratique ont été recensés.

Autres processus de soutien

L'audit sur le cadre de financement informatique a conclu que la direction générale des services numériques s'est efforcée de concevoir et de mettre en œuvre un cadre de contrôle adéquat pour la gestion des services informatiques de base et des processus de rétrofacturation. Toutefois, bien que le cadre de financement informatique actuel ait apporté certains éléments positifs, il est nécessaire d'améliorer encore sa conception en ce qui concerne le concept de services informatiques de base et l'adéquation du cadre de financement informatique actuel pour fournir des services informatiques institutionnels durables à l'avenir.

L'audit du service d'audit interne relatif à la protection des données à caractère personnel au sein de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels a conclu que le système de contrôle mis en place par l'Office pour les principaux processus opérationnels traitant les données à caractère personnel n'était pas conçu de manière adéquate et mis en œuvre efficacement pour garantir le respect de la base juridique pertinente. Si le service d'audit interne prend note des mesures importantes prises par l'Office en 2024 (après la fin du travail d'audit sur le terrain) pour remédier aux principales lacunes, des progrès significatifs doivent encore être accomplis en ce qui concerne 1) l'obligation de rendre des comptes, les rôles et les responsabilités; 2) les modalités en cas de traitement conjoint, de transferts internationaux de données à caractère personnel et d'accords de niveau de service, 3) le respect des principes de protection des données et 4) les contrôles informatiques visant à garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données à caractère personnel.

[20] Outil de comptabilité d'exercice et de comptabilité budgétaire.

4.2. Conclusions limitées du service d'audit interne

Le service d'audit interne a adressé des conclusions limitées sur l'état du contrôle interne à toutes les directions générales et tous les services de la Commission en février 2025[21]. Ces conclusions limitées sont incluses dans les rapports annuels d'activités de 2024 des directions générales et services concernés. S'appuyant sur les travaux d'audit réalisés au cours des cinq dernières années, elles portent sur toutes les recommandations formulées qui restent en suspens. La conclusion du service d'audit interne sur l'état du contrôle interne est limitée aux systèmes de gestion et de contrôle qui ont fait l'objet d'un audit. Elle ne concerne pas les systèmes qui n'ont pas été audités par le service d'audit interne au cours des cinq dernières années.

4.3. Conclusion globale sur la gestion financière de la Commission

Comme l'exige sa charte de mission, le service d'audit interne rend chaque année une conclusion globale sur la gestion financière de la Commission. Cette conclusion repose sur les travaux d'audit réalisés à la Commission dans le domaine de la gestion financière par le service d'audit interne au cours des trois dernières années (de 2022 à 2024). Elle tient compte également d'informations provenant d'autres sources, à savoir les rapports de la Cour des comptes européenne. Elle est publiée en même temps que le présent rapport et couvre le même exercice.

Sur la base de ces informations d'audit, l'auditrice interne a estimé qu'en 2024, la Commission avait mis en place des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne qui, ensemble, sont appropriées pour donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs financiers, à l'exception des domaines de gestion financière sur lesquels les ordonnateurs délégués ont émis des réserves dans leur déclaration d'assurance.

Sans nuancer davantage sa conclusion globale pour 2024, le service d'audit interne a attiré l'attention de la Commission sur la nécessité de réagir face aux risques transversaux élevés pour l'institution et le budget de l'UE en tenant compte des enseignements tirés de la gestion de ses ressources financières dans un contexte difficile.

Cette situation est liée en particulier à la complexité des mécanismes de financement (innovants) et aux défis connexes liés à leur mise en œuvre. La Commission, responsable en dernier ressort de la légalité et de la régularité des dépenses et de la bonne gestion financière, devra donc continuer à prendre des mesures pour atténuer les nouveaux risques élevés recensés.

Étant donné que la Commission s'engage dans une refonte ambitieuse du budget de l'UE, visant à le rendre plus simple, plus ciblé et plus efficace, **le cadre traditionnel de gouvernance, de contrôle et d'assurance doit être adapté** afin de rester pertinent pour un financement innovant et complexe et pour de nouveaux modèles de mise en œuvre, y compris des approches axées sur la performance.

Pour rester efficace, le cadre d'assurance et de contrôle du prochain cadre financier pluriannuel doit être **proportionné** aux risques associés. Le niveau et l'intensité des contrôles devraient être adaptés au modèle de mise en œuvre du ou des futurs instruments, afin d'éviter la duplication des contrôles et des audits et de réduire la charge administrative.

La stratégie d'assurance et de contrôle devrait être **intégrée dès le départ**, élaborée parallèlement à la conception stratégique et à la planification de la mise en œuvre, afin de garantir à la fois une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et le soutien des objectifs plus larges en matière de gestion financière et de gouvernance.

Il est essentiel de **maintenir le niveau approprié de contrôles** tout au long du cycle de vie du programme, en particulier si la mise en œuvre tardive des fonds crée une pression. Afin de garantir la mise en œuvre

[21] Aucun audit n'a été réalisé au sein du service de conseil «Inspirer, débattre, engager et accélérer l'action» (IDEA) au cours de la période 2020-2024, étant donné qu'aucun risque élevé n'a été recensé, et aucune conclusion limitée n'a donc été fournie.

continue et fiable des nouvelles stratégies de contrôle et d'assurance, les ressources humaines nécessaires devraient être définies et allouées dès le début jusqu'à la clôture, en ce qui concerne tant les capacités que les compétences.

5. Consultation de l'instance de la Commission spécialisée en matière d'irrégularités financières

L'instance établie par l'article 145 du règlement financier n'a signalé aucun problème systémique en 2024 dans l'avis visé à l'article 93 du règlement financier.